



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2018-10

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2018

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2018-10-05-003 - Arrêté portant modification de l'arrêté n°2018-08-22-001 portant organisation de l'élection des représentants des communes concernées de la Seine-et-Marne et de l'Essonne à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2018-10-05-003

Arrêté portant modification de l'arrêté n°2018-08-22-001
portant organisation de l'élection des représentants des
communes concernées de la Seine-et-Marne et de
l'Essonne à la Commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Paris-Orly



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SGAR/PMM/SC/BCR

ARRÊTÉ

portant modification de l'arrêté n° 2018-08-22-001 portant organisation de l'élection des représentants des communes concernées de la Seine-et-Marne et de l'Essonne à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80,
 - VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée notamment ses articles 11 et 12 ;
 - VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son titre II relatif aux intercommunalités renforcées ;
 - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
 - VU l'arrêté n° 2018-08-08-032 du 8 août 2018 fixant la composition des membres de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly ;
 - VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2013-3820 du 30 décembre 2013 approuvant le Plan de gêne sonore de l'aérodrome de Paris-Orly,
 - VU l'arrêté n° 2018-08-22-001 du 22 août 2018 portant organisation de l'élection des représentants des communes concernées de la Seine-et-Marne et de l'Essonne à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris – Orly ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

... / ...

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté n° 2018-08-22-001 du 22 août 2018 susvisé est modifié ainsi :

A l'article 7, les dispositions du premier paragraphe :

« En vue du vote par correspondance, les bulletins de vote qui seront établis par la préfecture, ainsi que les enveloppes, seront envoyés à chaque électeur au plus tard le 17 septembre 2018. »

Sont remplacées par les dispositions suivantes :

« En vue du vote par correspondance, les bulletins de vote qui seront établis par la préfecture, ainsi que les enveloppes, seront envoyés à chaque électeur au plus tard le 5 octobre 2018. »

ARTICLE 2

L'arrêté n° 2018-08-22-001 du 22 août 2018 susvisé est modifié ainsi :

A l'article 8, les dispositions du 2ème alinéa :

« La date limite de réception ou de dépôt est fixée au 26 septembre 2018 à 12h00. »

Sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La date limite de réception ou de dépôt est fixée au 15 octobre 2018 à 12h00. »

ARTICLE 3

L'arrêté n° 2018-08-22-001 du 22 août 2018 susvisé est modifié ainsi :

A l'article 10, les dispositions du 2^{ème} paragraphe :

« La Commission se réunira à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le 26 septembre 2018 à 16h00. »

Sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La Commission se réunira à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le 15 octobre 2018 à 16h00. »

ARTICLE 4

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux préfets des départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 05 OCT. 2018

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Michel CADOT